

# ONEE: Court-circuit dans le contrat-programme

• Le taux de TVA sur l'électricité, l'eau et l'assainissement n'a pas bougé

• Réforme de la distribution: Souss-Massa-Drâa, région pilote dès 2015

• Sauf que les études n'ont pas encore été lancées

UNE TVA à 10% pour le charbon contre 20 actuellement, une hausse de cette taxe sur les ventes de l'eau potable et le service d'assainissement liquide de 7 à 10% en 2015 et à 14% en 2017... Voilà les mesures fiscales sur lesquelles le gouvernement s'est engagé dans le contrat-programme avec l'Office national de l'eau et de l'électricité (ONEE) mais sur lesquelles il a mis un frein. Aucune de ces dispositions n'apparaît dans le projet de loi de Finances 2015, le sujet étant il est vrai, politiquement sensible.

Un pas en arrière par crainte peut-être, des tensions qu'elles pourraient susciter. Surtout que dès janvier 2015, de nouvelles hausses du tarif de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement seront appliquées (voir info). Ces me-

ures fiscales sont censées limiter en partie le crédit TVA à 2 milliards de di-

Le schéma consiste à créer des sociétés régionales multiservices de l'élec-

cales», avait déclaré à L'Economiste Ali Fassi Fihri, directeur général de l'ONEE

Hausse moyenne du tarif de l'électricité (en %)				
	Août-14	janv-15	janv-16	janv-17
Clients distributeurs	3	7,3	4,5	5
Clients grands comptes très haute tension-haute tension	0,5	3,5	5,7	6,8
Clients moyenne tension	3,9	9	5,9	5,8
Clients basse tension	3,1	4,4	3	3

Source: Ministère des Affaires générales

Les hausses du prix de l'électricité et de l'eau ont démarré en août 2014 et s'étaleront jusqu'en 2017. La prochaine augmentation est prévue en janvier 2015. Elle sera en moyenne de 4,4% pour les clients basse tension, essentiellement les ménages desservis directement par l'électricien public

rhams d'ici 2017 et supprimer la TVA transférée par les producteurs privés au titre des contrats PPA (power purchase agreement) de 1,1 milliard de dirhams. Mais cette réticence du gouvernement à réaménager la TVA touchant le secteur est un premier court-circuit dans le plan de restructuration de l'ONEE dont l'objectif est le retour à l'équilibre à terme de l'entreprise. En plus du soutien direct de l'actionnaire (l'Etat), ce plan (contrat-programme) est basé sur une série d'augmentations du prix de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement ainsi que la restructuration de la distribution.

Une capacité  
additionnelle de  
3.692 MW

tricité, de l'eau potable et de l'assainissement liquide dans les zones couvertes par l'Office. Il s'agit là d'une réforme qui vise la mise en commun des actifs de l'ONEE et des collectivités territoriales dans le cadre de ces filiales qui devraient être liées à la région par un contrat de gestion déléguée. Objectif, garantir l'équilibre économique et favoriser la migration vers une tarification fixée au niveau régional. «C'est important de commencer à envisager un transfert des responsabilités de l'Etat vers la région. C'est même l'esprit de la Charte des collectivités lo-

(voir aussi L'Economiste n° 4169 du 11/12/2013).

Cette réforme devrait permettre une péréquation entre «fluides» et décharger le gouvernement de la fixation des tarifs: «L'on peut imaginer par exemple que l'électricité aide à financer les déficits de l'assainissement dans une région et l'on peut aussi jouer sur les tarifs», avait expliqué Fassi Fihri.

Cette réforme est censée démarrer dès mars 2015 via une opération pilote dans la région de Souss-Massa-Drâa. Auparavant, des études doivent être réalisées. Le contrat-programme parle de leur lancement en 2014 mais la machine tarde toujours à se mettre en route.

## 1.220 MW dans l'éolien

Pour faire face à la hausse de la demande de l'électricité, une capacité de production additionnelle de 3.692 MW (y compris celles à réaliser par le privé) devrait être réalisée entre 2014-2017.

Sur cette capacité additionnelle, qui représente plus que la moitié de celle installée en 2013, 1.890 MW seront développés à base d'énergies renouvelables et 1.715 MW en charbon avec les unités 5 et 6 de Jorf Lasfar. A cela s'ajoute, l'extension de la centrale de Jerrada et de la première unité de 693 MW de Safi ainsi que 88,5 MW en fioul avec les groupes diesel de Tiznit et Dakhla. Les centrales à base d'énergies renouvelables comprennent 1.220 MW de puissance éolienne (dont 220 MW seront réalisés par le privé), 500 MW en énergie solaire dans le cadre du projet Noor, 75 MW en solaire PV dans le cadre du projet de Tafilalet et un complexe hydraulique de M'dez El Menzel de 170 MW. □

K. M.